COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS

eaudici
Ressource et approvisionnement en eau potable

Restrictions consommation d'eau

Arzier-Le Muids, 22 septembre 2026

En raison de la situation de sécheresse à laquelle nous faisons face, les ressources en eau de la Commune diminuent de façon globale. La source du Montant, principal point d'approvisionnement de la Commune, baisse de manière plus que préoccupante. Le déficit est compensé par un apport d'eau en provenance du Lac, par l'intermédiaire de la SAPAN à Nyon. **Afin de préserver nos ressources et d'éviter une pénurie d'eau potable, la Municipalité est contrainte d'interdire, dès ce jour et jusqu'à nouvel avis :**



LES NETTOYAGES EXTÉRIEURS
cours, terrasses, etc.



LES ARROSAGES AUTOMATIQUES OU AU MOYEN DE JETS
des jardins, pelouses, zones herbeuses et plates-bandes



LE REMPLISSAGE
des piscines, spas et jacuzzis privés

Arroser les potagers, les fleurs ornementales et les jeunes arbres à **l'arrosoir** reste toutefois autorisé.

MESURES À ADOPTER À L'EXTÉRIEUR :

→ arroser à la main avec parcimonie en soirée ou tôt le matin ;

→ éviter de tondre trop court les pelouses ;

→ favoriser la rétention de l'eau dans le sol en répandant des coupeaux ou de la paille autour des plantations et favoriser les prairies fleuries ;

→ contrôler les éventuelles fuites d'eau sur les tuyaux et robinets et les réparer, le cas échéant ;

→ bâcher les piscines hors utilisation afin d'éviter l'évaporation ;

→ récupérer autant que possible l'eau de pluie pour l'arrosage.

MESURES À ADOPTER À L'INTÉRIEUR :

→ ne pas laisser couler l'eau inutilement ;

→ privilégier les douches aux bains ;

→ limiter la consommation des chasses d'eau en utilisant la moitié du réservoir ;

→ utiliser la fonction « eco » des appareils électroménagers.

ET QUE FAIT LA COMMUNE ?

→ Les fontaines d'Arzier-Le Muids ne sont pas concernées car elles ne sont pas raccordées au réseau d'eau potable ;

→ L'arrosage des espaces verts est limité au strict minimum et ce, avec de l'eau brute (non traitée) en provenance des fontaines ;

→ Le nettoyage des véhicules communaux est limité au strict minimum ;

→ Les travaux communaux nécessitant une consommation d'eau conséquente ont été reportés.

Rue du Village 22 – Case postale – 1273 Arzier-Le Muids
Tél. 022 366 87 87 – E-mail : commune@arzier.ch – www.arzier.ch